



Négociations sur le temps de travail et les salaires

Délégué syndical : Bertrand Chupeau
Membres de la délégation : Jean-Marie Drapier, Guillaume Boisson

Compte-rendu de la réunion du 28 février

Renégociation des accords dénoncés

Comme le prévoit le Code du Travail, la Direction a réuni les organisations syndicales pour une première réunion de renégociation des accords qu'elle a dénoncé (celui portant sur la réduction et l'aménagement du temps de travail ainsi que celui portant sur les congés et absences).

Négociation annuelle obligatoire

La Direction a indiqué qu'elle mènerait en parallèle la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires et l'égalité professionnelle, en la dissociant des discussions sur le temps de travail.

Calendrier des premières réunions

Temps de travail

- Lundi 6 mars (9h30) : la Direction présentera ses propositions
- Vendredi 10 mars (14h00)
- Mardi 14 mars (14h00)
- Lundi 20 mars (14h00)
- ...

Salaires, égalité professionnelle

- Lundi 13 mars (14h00) : remise des données demandées par les organisations syndicales
- Jeudi 16 mars (14h00)
- Mardi 21 mars (14h00)
- ...